
Bilan de la législature 2016-2021

Caisse de prévoyance du personnel
de la Ville de Fribourg

Fribourg, novembre 2021

Introduction

Après une assemblée des représentants des assurés de la CPPVF à l'issue de laquelle les quatre candidats ont été désignés, soit Jean-Claude Balmer, Philippe Fragnière, Michaël Rey et Laurent Simon-Vermot, du côté de l'employeur, les quatre représentants des employeurs, soit le syndic Thierry Steiert, la vice-syndique Antoinette de Weck ainsi que Frédéric Lampin et Jacques Pollet les ont rejoints pour la constitution du Comité, organe suprême et décisionnel de la CPPVF.

Après un passage de témoin en juillet 2016, le Comité s'est mis à l'œuvre rapidement dans l'accomplissement de ses tâches courantes. Misant dans le même temps sur une formation des nouveaux membres dans ce domaine complexe et étendu de la prévoyance professionnelle. Les sujets importants quant au suivi des affaires ainsi que concernant l'organisation de la CPPVF ont été pris d'entrée de jeu à bras de corps.

Les différents thèmes pour lesquels des travaux ont été entrepris sont présentés dans ce bilan. Le point d'orgue de cette législature, ce dans l'idée première et nécessaire de la pérennité de la CPPVF, a été sans aucun doute le changement de primauté qui a été mené à bien au prix de compromis acceptables et sensés.

Organisation interne

L'organisation interne de la CPPVF est régie par les lois en vigueur et par ses règlements, au nombre de six.

Leur adaptation constante est nécessaire notamment, comme c'était le cas durant cette législature, lorsque des modifications structurelles sont à prévoir ou si des changements légaux interviennent.

Que cela soit le règlement de prévoyance, le règlement sur l'encouragement à la propriété du logement, le règlement d'organisation, le règlement de placements et le règlement sur les passifs de nature actuarielle, tous ont été repris, étudiés, revus et validés. Seul le règlement sur les liquidations partielles n'a pas dû être mis à jour.

L'organe de révision doit également être remplacé périodiquement afin de conserver une saine distance permettant l'indépendance complète en vue des audits annuels. Ce changement est intervenu également au début de la législature.

Quant au Système de contrôle interne, il a été mis en place et un descriptif de la structure de la CPPVF, des processus de travail ainsi que la détection des risques encourus a été édité. Il permet également de cibler l'adaptation des mesures nécessaires à l'atténuation ou la suppression des risques ou la mise en place d'assurances couvrant ces derniers. Une assurance couvrant les risques liés à la responsabilité civile du Comité a d'ailleurs été introduite.

En raison du prochain départ à la retraite de l'administrateur de la CPPVF ainsi que du personnel administratif, la décision d'externaliser la gestion pour des raisons d'efficacité et d'indépendance a été prise. Un projet a été mis sur pied afin de définir les contours de cette phase ainsi que le futur prestataire.

Le mode de détermination des membres du Comité représentant les assurés a également été réfléchi et modifié de façon à ce que le processus soit clair et défini. Il l'a été dans le cadre des modifications réglementaires.

Gestion de fortune

Le Comité ainsi que la Commission permanente de placement ont pu affiner la gestion de la fortune, notamment dans la recherche de partenaires en ligne avec les attentes et les exigences de la gestion de la fortune de la CPPVF. Ainsi, un nouveau partenaire a été trouvé pour remplacer le moins bon des trois acteurs de la gestion du portefeuille diversifié.

Ensuite de la modification de la primauté, l'équilibre de la proportion des différents véhicules de placement et fonds, soit l'allocation stratégique des fonds ou ALM, a été revu et modifié en fonction des nouveaux objectifs de placement.

Une nouvelle possibilité de placement dans des fonds immobiliers répondant aux critères fixés dans l'ALM a été ouverte et a permis de valoriser en partie les liquidités présentes.

Immobilier

Le Comité ainsi que la Commission immobilière permanente ont continué à mener les réflexions et le travail liés au projet « Kybourg II ». La réalisation a été poursuivie, moyennant des adaptations et une mise en conformité avec de nouvelles exigences légales jusqu'à la mise à l'enquête publique. Le projet a subi plusieurs oppositions à ce stade et sa réalisation a dû être mise en attente. Le plan d'aménagement local étant lui aussi remis en question, les réflexions concernant ce projet sont remises au moment où le droit sera connu pour cet objet.

Une étude globale du parc immobilier est en cours et déterminera les étapes à venir en termes de gestion immobilière, traitant notamment des aspects de viabilité, de remise en état des bâtiments ainsi que des opportunités qui s'offrent à la CPPVF dans la valorisation du portefeuille existant.

Durabilité

Les questions de durabilité sont patentes et prennent de plus en plus d'importance. Un groupe de travail a été mis sur pied et mène les réflexions liées aux aspects de la gestion durable de la CPPVF. Les valeurs éthiques, sociales et environnementales faisaient d'ores et déjà partie des préoccupations du Comité. Elles sont maintenant décrites et une charte a été éditée, dans le sens où la CPPVF est un investisseur socialement responsable.

Les règlements ont été adaptés dans ce sens grâce au travail et aux réflexions menées par le groupe de travail ad hoc.

La collaboration avec Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, a été renforcée par l'adhésion à Ethos Engagement Pool International qui permet une analyse détaillée des différents fonds du point de vue de la durabilité et établit des constats et des conseils en matière de décisions et de participations dans la gouvernance de ces derniers.

Ce thème est en cours d'approfondissement et sera à l'ordre du jour des tâches pour la prochaine législature.

Communication

La communication est un élément central dans la gestion d'une caisse de pension. C'est dans le but d'être transparent et de rendre la communication la plus fluide possible pour les assurés, les rentiers ainsi que les partenaires de la CPPVF qu'un site internet a été mis sur pied.

Ce dernier sert également de point central pour la communication interne du Comité en tant que base documentaire.

Passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations

Le plan de prévoyance est la colonne vertébrale de toute caisse de pension. Il s'agit du système de calcul des prestations allouées aux rentiers au moment où ils prennent leur retraite. Le but de la CPPVF est de garantir que les retraites soient versées selon les conditions fixées dans les différents règlements.

Ce plan régit donc tous les aspects de la vie de la CPPVF y compris la planification financière qui en découle. Afin de garantir la pérennité de la caisse et donc l'octroi des prestations prévues, il a été décidé de passer du système de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Un immense travail de fond a été mené par le Comité afin de préparer ce passage obligé, de s'assurer que les meilleures conditions possibles soient conservées dans les limites de la capacité de la caisse et des solutions à disposition avec les employeurs également.

Une solution équitable, et ce dans un esprit de compromis, a pu être construite et proposée aux différentes parties en présence. Un grand travail de conviction et de négociation a été mené pour arriver à une solution acceptée par tous, malgré les oppositions faites à différents stades.

Une fois la décision entérinée par le Conseil général de la Ville de Fribourg, la mise en œuvre du nouveau plan de prévoyance avec toutes les adaptations nécessaires a pu être lancée.

Cet élément décisif a donc été le cheval de bataille du Comité et a pu être entièrement réalisé durant cette législature, ce qui représente sans doute l'élément phare qu'ont accompli les membres du Comité, soutenus par l'administration de la CPPVF.

Conclusion

Un grand travail de fond concernant tous les aspects de la structure de la CPPVF a été accompli par le comité durant la législature 2016-2021. Le fonctionnement du Comité et des commissions ainsi que des groupes de travail a été fluide dès la prise de fonction de ses membres.

La pérennité de la CPPVF a été érigée en leitmotiv et a constitué le fil rouge adopté par le Comité. Chaque décision a été prise en connaissance de cause et les membres ont su amener leurs compétences diverses à la réalisation des buts relatés ci-avant.

Le témoin est transmis au nouveau comité et charge lui est donnée de faire perdurer les valeurs promues jusqu'ici dans les temps à venir.